

VIH ET DROITS HUMAINS

Contribution de : ALCS et Coalition Plus

Introduction :

Ce forum thématique a été organisé par L'ALCS et la Coalition Internationale Sida, en partenariat avec le Conseil National des Droits de l'Homme. Ont participé des acteurs de lutte contre le sida et des défenseurs des droits humains, du Maroc, Russie, France, Ile Maurice, Tunisie, Algérie, Mauritanie, Egypte, Canada/ Québec, Royaume Uni, USA, Brésil, Liban , Turquie et la représentante de l'ONUSIDA dans la région MENA qui a pris la parole au nom de Michel Sidibé, directeur exécutif de l'ONUSIDA.

L'importance de ce Forum vient du fait que la fin de l'épidémie mondiale de sida est à notre portée. Mais elle ne sera possible que si ; la science et l'action s'accompagnent d'un engagement concret à respecter la dignité humaine et à mettre fin à l'injustice.

La fin du sida d'ici 2030 n'est plus désormais qu'une question de volonté politique. Grâce aux considérables avancées enregistrées ces 15 dernières années dans le domaine des traitements antirétroviraux, l'épidémie marque enfin des signes de stabilisation dans certains pays et la recherche continue de porter ses fruits : récemment, un antirétroviral - le Truvada - a prouvé son efficacité à faire chuter de 80% le risque de transmission du virus lorsqu'il est pris à titre préventif au moment du rapport sexuel. C'est une véritable révolution, ouvrant la voie à une nouvelle ère de la prévention par le traitement. Ces avancées, bien réelles, se heurtent toutefois à certaines données particulièrement alarmantes. Ainsi, selon les dernières estimations de l'ONUSIDA, 19 des 35 millions de personnes vivant avec le VIH dans le monde ignorent leur séropositivité constituant une épidémie cachée et donc impossible à juguler. Par ailleurs, 18 millions de personnes n'ont toujours pas accès au traitement. Le verdict est donc sans appel : la pandémie ne s'éteindra pas sans un investissement financier rapide et massif, à l'international, estimé à 22 à 24 milliards de dollars par an par la même agence onusienne. L'argent ne suffira toutefois pas à lui seul. La décriminalisation et le respect des droits fondamentaux des personnes séropositives et des plus vulnérables au VIH est en effet une autre condition incontournable du succès. Leur maintien dans l'illégalité et la clandestinité les éloigne des structures de prévention et de soins; ce qui met leur vie en danger et nourrit une épidémie qui a déjà fait 39 millions de morts. Les dernières données épidémiologiques publiées par l'ONUSIDA sont éloquents : à l'échelle internationale, la prévalence du VIH est en moyenne 28 fois plus élevée parmi les injecteurs de drogues, 12 fois plus élevée parmi les professionnel-le-s du sexe et 19 fois plus élevée parmi les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, que dans la population générale adulte.

Objectif principal :

Discuter de la place des droits humains dans la riposte au VIH et de l'effet du non-respect des DH sur la propagation de l'épidémie.

Objectifs secondaires :

- Discuter la mise en œuvre des principales recommandations des agences du système des Nations Unies en matière de droits humains et de VIH/sida à l'attention des gouvernements.
- Discuter les effets des lois punitives sur les ripostes et politiques VIH, notamment par rapport aux populations clés vivant ou non avec le VIH.
- Adopter des recommandations claires en termes de droits humains et de riposte au VIH/Sida

Déroulement des travaux du forum

Deux panels sur l'impact des lois sur la lutte contre le sida. Après une séance d'ouverture à laquelle à parler le Pr Hakima Himmich, présidente de l'ALCS et de Coalition Plus et Dr Yamina Chakkar, directrice régionale de l'ONUSIDA de la région MENA, au nom de M. Michel Sidibé, directeur exécutif de l'ONUSIDA et le Pr Mehdi Karkouri, vice président de l'ALCS qui a présenté les objectifs du forum.

- Le premier panel «les lois peuvent-elles sauver des vies. Pourquoi pénaliser la vulnérabilité ? Criminalisation de la transmission du VIH. » : Ont intervenue dans ce panel : Dr Yamina Chakkar, représentante de l'ONUSIDA/MENA; Liz Lacharpagne, COCQ-SIDA (Québec); Vincent Pelletier, Coalition Plus et Africagay (France). ce panel a été Co-présidé par ; My Ahmed Douraidi, coordinateur national des sections de l'ALCS, chargé du plaidoyer et des droits humains à l'ALCS et par Pr Fatouh Elchadli, juriste et ancien doyen de la faculté de droit en Alexandrie Egypte
- Le deuxième panel« L'impact des lois sur le droit à la santé chez les populations « clés » les plus stigmatisées » ; les travaux de ce panel ce sont penché sur la question de la répression dont sont la cible certaines populations dites « clés », les travailleurs et travailleuses du sexe, les usagers de drogues injectables et les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, et de leur impact en terme de riposte à la pandémie de VIH. Ont intervenue dans ce panel : la porte parole du syndicat des professionnelles du sexe STRASS (France/Europe) Morgane Merteuil, son intervention était sur : « La répression des travailleurs/ses du sexe et la pénalisation de leurs clients, quel impact en matière de lutte contre le sida et de droits humains ? »; Nadia Rafif, MSMGF (Etats-Unis) son intervention était sur « Les HSH, une population clé stigmatisée et criminalisée, disproportionnellement touchée par le VIH. Quel rôle de la communauté internationale pour garantir des droits humains fondamentaux ? »; Dr Mohamed Salhi, RDR-Maroc (Maroc) son intervention était sur « Les UDI, une population clé stigmatisée et criminalisée, disproportionnellement touchée par le VIH. L'exemple du Maroc. Quel rôle de la communauté internationale pour garantir des droits humains fondamentaux ? » ; Anya Sarang; Andrey Rylkov, Foundation for Health and Social Justice (Russie) son intervention était sur« Réduction des risques pour les usagers de drogue et impact sur la lutte contre le sida, l'hépatite C, et le droit à la santé, un droit humain fondamental ? L'exemple et les conséquences de la répression en Russie ». Ce panel a été Co-présidé par ; My Ahmed Douraidi, coordinateur national des sections de l'ALCS, chargé du plaidoyer et des droits humains à l'ALCS et par Pr Mohamed Ridha Kamoun, professeur de Médecine à Tunis et président de l'ATL MST/SIDA Section Tunis et membre de la Plateforme MENA

Chaque panel a été suivi de discussions qui ont enrichi le débat et les participants à ce forum thématique ont livré des recommandations « VIH et droits humains »

Recommandations :

- Agir pour faire en sorte que les politiques, stratégies, plans et programmes nationaux prévoient une action efficace et ciblée d'appui à des environnements juridiques favorables, en tenant compte des lois officielles, de la mise en application des lois et de l'accès à la justice.
- Agir pour que tous les pays abrogent des lois punitives et promulguent des lois protectrices visant à protéger et à promouvoir les droits de l'homme, à améliorer la qualité des services de prévention et de traitement du VIH et leur accès, et à rehausser le rapport coût-efficacité de ces efforts.
- Agir pour que les pays interdisent de façon explicite la discrimination sur la base du statut VIH, qu'il soit réel ou perçu.
- Agir pour que les pays revoient leurs approches par rapport à la consommation de drogues. Plutôt que de sanctionner les personnes qui utilisent la drogue et qui ne causent pas de préjudices aux autres, les pays doivent assurer un accès à une prise en charge efficace du VIH et aux services de santé doit leur être offert, y compris la réduction des risques et des traitements volontaires contre la toxicomanie.
- Agir pour que les pays revoient la façon dont ils approchent le travail du sexe. Plutôt que de punir les adultes consentants engagés dans le travail du sexe, les États doivent garantir la sécurité au travail et offrir aux travailleurs du sexe et à leurs clients un accès à un service d'appui lié au VIH et à d'autres services de santé efficaces.
- Agir pour que les pays revoient leurs approches en matière de diversité sexuelle. Au lieu de punir les adultes consentants qui s'impliquent dans une relation homosexuelle, les pays doivent proposer à ces personnes un accès aux services liés au VIH et à d'autres services de santé.
- Aux gouvernements de limiter l'usage au droit criminel en matière de respect, et plutôt favoriser des alternatives au droit pénal, principalement les mesures de S.P., infiniment plus efficaces et plus inclusives, plus souples que le droit criminel.
- De penser les ripostes nationales et les mesures protectrices seulement dans le cadre d'un dialogue participatif et incluant toutes les parties prenantes, notamment les populations concernées.
- De mettre en place des mesures de protection des PPVIH et PPER, favorisant ainsi l'accès aux services à ces personnes, le respect de la dignité des personnes (respect des personnes du consentement éclairé tests et traitement)
- De mettre en place des programmes et mesures de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans les milieux de soins, car la mise en place des mesures de protection des personnes et des voies de recours, offrent à ceux et à celles dont droits humains auraient été violés.
- D'améliorer les capacités des ONG/DH, en matière de DH et VIH.
- la mise en place mécanismes internationaux de défense des droits humains et de protection des droits humains en relation avec le VIH/Sida.
- D'encourager les gouvernements à mettre en cohérence les différents départements avec le PSN, notamment en matière de reconnaissance des populations cibles de ce PSN, qui sont les PPER
- Augmenter les financements destinés aux organismes communautaires et les intégrer dans toutes les étapes de la mise en œuvre de la riposte
- Arrêt du conditionnement des aides par les états aux positions des ONG, sur le travail du sexe.

- Les organismes de la société civile et communautaires, doivent continuer la lutte pour un accès équitable aux traitements, ARV aux traitements HVC, aux services
- Elles doivent aussi accompagner la mise en place de nouveaux outils de prévention notamment biomédicaux dans le respect de la dignité des personnes.
- L'empowerment des populations vulnérables par des programmes d'éducation, sensibilisation et connaissance des droits.
- Réaffirmer le rejet de toute forme de S & D et la nécessité pour les pays d'adopter une approche basée sur les droits dans la conception, la mise en place et le suivi de toute riposte nationale
- Pousser les pays à revoir leur arsenal législatif, notamment lorsqu'il n'est pas propice à crée un environnement favorable à la riposte au VIH.
- Prisons et communautés fermées : Abolition de toute forme de discrimination envers les détenus, notamment l'isolement des PVVIH.
- Dépénalisation des relations sexuelles en dehors du mariage
- Age du test : promotion des programmes des populations clés *jeunes*
- Une recommandation sur le post 2015 ; Promouvoir les droits des PVVIH et des populations clés et assurer un environnement législatif favorable, est fondamental et indispensable pour mettre fin à l'épidémie du sida en 2030.